

*Initiatives ministérielles*

Dans une province comme la Saskatchewan, les institutions qui survivent au niveau local quand les temps sont durs sont les coopératives de crédit et les entreprises coopératives, et il y a une bonne raison à cela. C'est parce qu'elles savent comment fonctionnent ces collectivités et qu'elles éprouvent envers elles un sentiment de solidarité.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Madame la Présidente, j'aimerais d'abord féliciter le député néo-démocrate de Prince-Albert—Churchill River, car je partage la plupart de ses opinions au sujet des coopératives.

Étant député d'une circonscription urbaine, je trouve que nous, les citoyens, ne comprenons pas aussi bien que les députés des régions rurales et que la plupart des députés de l'Ouest tout le dynamisme des coopératives et toute leur utilité. Je sais que les caisses populaires ont une forte présence dans la province de Québec, comme à Ottawa, bien sûr, mais à Toronto, on semble ne trouver que les cinq grandes banques. La réalité, et je ne crois pas que le député de Mississauga—Sud partage mon point de vue là-dessus, c'est que, d'après ce que mes électeurs semblent dire, notamment les petits et moyens entrepreneurs, lorsqu'on essuie un refus à la Banque Royale, on est cuit. Je ne veux pas parler seulement de la Banque Royale car celui qui essuie un refus de l'une des cinq grandes banques à toutes fins pratiques n'a pas d'autre issue.

Par conséquent, en ce qui concerne les amendements qu'on nous propose aujourd'hui d'apporter à la législation régissant les coopératives, heureusement, ils auront pour effet d'insuffler un nouveau dynamisme, d'accroître la concurrence et de rendre les coopératives plus visibles dans les régions urbaines.

Il est intéressant de constater que le député de Prince-Albert—Churchill River a souligné l'esprit de solidarité et la participation des coopératives à la vie de leur collectivité. Après réflexion, j'ai tendance à partager son point de vue. Cela m'a frappé notamment lorsqu'on s'adresse à une banque locale, une succursale d'une des cinq grandes banques, pour lui demander de parrainer un événement ou de verser une contribution—et je ne parle pas ici de contribution à un parti politique—à l'équipe de baseball d'un enfant et à une fête organisée par une association de familles monoparentales, la succursale doit invariablement soumettre la demande au siège social.

Dans les succursales des cinq grandes banques, l'accueil a tendance à être impersonnel. Avec le nouveau dynamisme qu'on s'appête à insuffler aux coopératives des régions urbaines, ces succursales feront face à une

plus vive concurrence et peut-être leur laissera-t-on alors plus de latitude.

Ce n'est pas tellement que les dirigeants de succursales veulent adopter des attitudes de retenue. C'est souvent la politique de la banque centrale qui limite leur capacité d'agir et d'être moins réceptifs aux besoins du milieu ou de la région.

Je répète que je félicite mon collègue de Prince-Albert—Churchill River de ses observations au sujet du projet de loi régissant les coopératives et associations de prêt.

J'aimerais maintenant dire un mot des amendements qu'on nous propose d'apporter à la loi régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales. Le gouvernement fait bien d'élargir leur mandat et de leur donner la chance de participer pleinement aux arrangements des institutions financières relatifs aux statuts.

Comme je l'ai déjà dit, toute modification que nous apportons ici à une mesure législative et qui stimulera la concurrence chez nos institutions financières sans mettre en péril la stabilité de l'ensemble de notre système financier, toutes ces modifications méritent d'être applaudies. Je félicite donc le gouvernement d'avoir apporté ces changements.

J'ai cependant quelque appréhension en ce qui concerne la partie de cette brochette de projets de loi qui se rapporte à la Loi sur les banques, parce que je n'y vois rien d'assez fondamental pour vraiment forcer les grandes banques canadiennes à s'interroger sur leurs attitudes et les inciter à réviser leurs méthodes et systèmes.

Je ne fais que transmettre à la Chambre les réactions dont m'ont fait part mes électeurs. Ils ne sont pas tous de petits entrepreneurs. Il y a aussi des grosses entreprises qui jugent qu'en période de difficultés financières et de tension comme celle que nous traversons depuis ces 16 derniers mois, nos grandes institutions financières semblent resserrer fortement les cordons de leur bourse pour ce qui est des marges de crédit et adopter une attitude d'austérité. Et cela justement au moment où nos entreprises, dont dépend en fin de compte la création d'emplois, ont besoin d'un coup de pouce de cette nature.

Je sais que le député de Mississauga—Sud a proposé un amendement relatif aux plaintes des consommateurs. Je pense que c'est une bonne chose. Comme je l'ai dit, j'aimerais qu'il soit possible de faire savoir aux Canadiens que ce nouvel amendement sur les plaintes des consommateurs est intégré dans la nouvelle Loi sur les banques. Ainsi, si un client, que ce soit un particulier ou une entreprise, estime que l'institution financière ne lui offre pas des services professionnels équitables et adéquats, il peut signaler l'incident au surintendant des institutions